



Procès-verbal de la séance du Conseil général du Jeudi 14 novembre 2024, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2024
3. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2024
4. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'634'000 TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin des Abbesses à Auvernier
5. Rapport relatif à la modification du Règlement général de commune
6. M24 - 002 Motion populaire pour améliorer l'attractivité des commerces du centre de Colombier
7. R24 - 001 Résolution de la Commission financière demandant au Grand Conseil de renoncer à une baisse du barème d'impôt
8. Interpellations et questions
9. Communications du Conseil communal
10. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 39 conseillers généraux :

BOLEA Sonia, BOULE Bernard, BRÜSCHWEILER Ivan, BURGAT François, BUSCHINI Gianni, DONNER Philippe (1^{er} vice-président), DUBOIS Ludovic, DUBOIS Pierre Alain, , ERNST Jean René, ETTER Daniel, FINGER Evan, GASBI Chedlia, GODET Louis, GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, HIRTER Jennifer, JUNOD Magali, KISANGA STACCHETTI Makiala (Présidente), KÜNZI Jean-François, LUTHY Marcial, MILHAUD DUVERNAY Liza (secrétaire-adjointe), PESSINA Jean-Marc, PLATZ Sarah, PROSERPI Mirko (secrétaire), ROBLIN Amélie, SCHERLER Laureline, SCHEURER Etienne, STEINER Christian (scrutateur), STEINER Olivier, STREIT Naomi, SUNIER Yann, VERMOT Michel, VON ALLMEN Anouk, WILLENER Walter, WINZ Kilian, ZBINDEN Raphaël, RIEDI Jean-Marc (suppléant), BENA Daniel (suppléant), DRAGANOVIC CEHIC Alma (suppléante) et VUILLAUME SANGLARD Véronique (suppléante).

4 excusés : BERGQVIST Johan (Scrutateur), BONDALLAZ Stéphane, EGLI Philippe, SCHWAB Fabian (2^{ème} vice-président), SPACIO Gemma

Membres du Conseil communal présents : AUBERT Natacha (présidente), PLATZ ERARD Solange (vice-présidente), MAIER CORINNE (secrétaire), KUROWIAK ROXANE (secrétaire adjointe), DUPASQUIER Philippe (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) : 39

Le nombre d'excusés : 4

La majorité absolue est de : 20

Majorité des 2/3 est de : 26

Communication de la présidente

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

L'ordre du jour est adopté sous sa forme actuelle.

2. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2024

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2024

Ce procès-verbal est mis à la disposition de l'Assemblée, mais il ne peut être voté, car il provient de la précédente législature.

4. Rapport relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'634'000 TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin des Abbesses à Auvernier

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux Commissions.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour la Commission Technique. Je rapporte le préavis de la Commission des Travaux publics, des Énergies, de l'Environnement et de la Mobilité, dite Commission Technique, je profite de vous donner son titre pendant qu'il est encore « si court », car dans une heure, après le point 5, nos prérogatives pourraient bien être : Commission des Travaux publics, des Services industriels, des Déchets, des Énergies, de l'Environnement et de la Mobilité : n'en jetez plus, la coupe est pleine !

Revenons-en au chemin des Abbesses, très intéressant, car si démonstratif des dépenses considérables que notre Commune doit assumer, dans la semi-urgence, sans pouvoir y échapper. Aujourd'hui, ce sont les réseaux, mais demain, les bâtiments, les écoles, etc.

Comment entre-t-on dans cet étai dépensier ? Eh bien là, c'est une panne de l'éclairage public, qui entraîne celle du réseau électrique basse tension. On veut réparer simplement la panne, mais les plans sont introuvables : trop vieux, la fusion est passée par là, perdus. Donc Eli10 fait une réparation provisoire, on demande un devis de réparation définitive qui arrive assez rapidement, et qui est accepté lors de deux présentations devant notre Commission au printemps 2024 dans l'ancienne législature. Pourtant, considérant l'importance du montant envisagé, et pour ne pas plomber les finances, le Conseil Communal renonce à la demande de crédit devant le Conseil Général de l'ancienne législature.

Mais l'heure tourne, et la loi stipule qu'une réparation provisoire ne doit pas fonctionner plus d'un an. Un an, c'est le 18 décembre 2024, c'est donc demain. Donc, il faudrait au moins avoir voté le crédit, pour que les bordiers de ce chemin ne soient pas réduits à retrouver les chandelles de leurs Abbesses comme seul éclairage !

Un crédit de 2,6 Mio permettra non seulement de refaire les réseaux électriques, mais aussi les eaux usées, mis en séparatif, l'eau potable, et même Swisscom, c'est à relever, y prendra part, assumant une partie des frais généraux. Seul le chauffage à distance ne vient pas participer à cette réfection.

Pourquoi un montant si élevé pour un chemin si petit ? Justement parce qu'il est étroit, parfois moins de 2,20 m entre des murs de vignes hautement protégés. Il faudra circuler avec de petits engins, transporter de petits volumes, donc plus de trajets, et faire preuve de délicatesse : résultat, au total, CHF 4'000 le mètre linéaire, assez cher. Mais, rassurez-vous, la bourse communale ne paiera que 6,5 % de toutes ces réparations, qui sont assumées, en majeure partie, par les taxes et les subventions cantonales.

La Commission Technique de la nouvelle législature, reconnaissante d'avoir été consultée, dûment informée, et convaincue, a voté à l'unanimité un préavis favorable à cette demande de crédit. Ainsi, pour la Commission Technique et les Abbesses, la messe est dite !

Je laisse à la Commission des finances le soin de solliciter votre aumône.

M. Killian WINZ pour la Commission financière. La Commission a analysé avec intérêt ce rapport qui avait déjà parcouru certaines travées de notre Autorité. Tant les entités partenaires potentiellement intéressées par le projet que le calendrier des travaux ou encore les risques de dépassement financier ont nourri les discussions de notre soirée du 29 octobre dernier.

Le sérieux du bureau d'études qui a procédé à l'évaluation des coûts, les montants qui seront perçus étant donné la nature de certains travaux ou encore la nécessité de proposer des

infrastructures de base sécurisées à l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens ont convaincu la Commission financière.

Elle a donc préavisé favorablement, à l'unanimité des membres présents, ce crédit d'engagement malgré la situation financière que nous connaissons.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes.

M. Michel VERMOT pour le groupe PLR. Il est ressorti de l'analyse de cet objet par le groupe PLR de lundi dernier, les points essentiels suivants :

Le sentiment assez désagréable d'être confronté à une demande de crédit sans avoir véritablement de choix de décision, il paraît en effet difficile de pas remplacer des infrastructures déficientes pour un quartier.

Un coût très élevé pour une route qui ne dessert qu'un nombre restreint de résidences, nous avons pris bonne note que le Conseil communal a pris en compte un futur développement éventuel de ce quartier avec les parcelles de vignes qui sont en zone constructible ce qui paraît effectivement assez judicieux.

Enfin des contraintes qui ne donnent pas la liberté de sévir l'opportunité de ces travaux souterrains pour adapter une route à des besoins plus actuels. Nous pensons notamment à la protection des murs de vignes qui ne permettent pas justement d'élargir cet accès.

En résumé, sans enthousiasme, mais conscient de la nécessité de ces travaux, cette demande de crédit a été préavisée favorablement par la majorité des membres présents sauf 4 abstentions. Je tiens à préciser que ces abstentions n'ont pas attiré aux travaux eux-mêmes, mais plutôt au contexte de cet objet.

Mme Magali JUNOD pour le groupe UDC. Notre groupe a pris connaissance de ce rapport avec grande attention et intérêt.

Pour notre première décision dans cette nouvelle législature, il s'agit d'un dossier d'importance.

En effet, l'investissement pour le chemin des Abbesses représente une somme plus que conséquente pour notre Commune, mais c'est un investissement nécessaire.

La situation de cette rue est connue depuis plusieurs années, mais, faute de moyens, les travaux d'assainissement ont été repoussés. Ce report a persisté jusqu'à la panne du réseau en fin d'année 2023, qui a finalement rendu la situation urgente. La solution provisoire mise en place depuis ne pourra durer qu'un an; il est donc impératif que notre Commune agisse rapidement et approuve ce crédit d'engagement.

Bien que cette situation s'impose à nous, notre groupe soutiendra unanimement ce crédit d'engagement. Toutefois, nous avons quelques questions :

À ce jour, aucun chemin d'accès pour les véhicules n'est prévu pendant la durée des travaux, ce qui pourrait causer des désagréments pour les riverains, mais surtout des problèmes en cas d'urgence (intervention de la police, des pompiers ou d'une ambulance). Or, un chemin d'accès provisoire entre la route de la Brena et le Chemin des Abbesses chez un privé existe déjà dans le secteur. Notre groupe aimerait donc savoir si la Commune a envisagé des négociations pour permettre l'utilisation de ce chemin temporairement ?

Par ailleurs, environ CHF 900'000 sont alloués pour les travaux liés aux eaux claires. Nous nous interrogeons sur le montant et la nature de ces travaux, sachant que les eaux claires se déversent normalement directement dans le lac. Ce montant est-il justifié, compte tenu de cette réalité ?

Enfin, nous apprenons dans le rapport que Swisscom prévoit d'effectuer des travaux de "rehaussement de certaines chambres enterrées et une petite extension du réseau dans la partie centrale de la rue". Notre groupe aimerait comprendre la nature exacte de ces travaux : s'agit-il de la pose de la fibre optique ? Et si ce n'est pas le cas, Swisscom n'aurait-elle pas pu profiter de cette opportunité pour l'installer ?

De plus, est-ce que Swisscom va profiter de l'occasion pour enterrer les lignes aériennes actuellement existantes ?

M. Louis GODET pour le groupe Les Verts/PVL. Je crois que nos préopinants ont déjà largement débattu de ce qui est à dire sur ce sujet.

Au sein de notre groupe, le dossier technique n'a pas prêté à de grandes discussions. C'est malheureusement des investissements que nous sommes contraints de faire dû au vieillissement de nos infrastructures souterraines. Ce qui a plutôt suscité un débat de fond c'est de savoir comment la Commune de Milvignes va continuer de financer ce type d'investissement qui nous pendent au nez, qui ne dépend pas de notre calendrier d'investissement, mais de l'état en particulier des câbles électriques qui datent des années 50-70, comme des conduites d'adduction d'eau en fonte grise de la même époque qui ne vont pas manquer de nous réserver encore quelques surprises à l'avenir.

Donc il faudra malheureusement s'attendre à ce que cette demande en semi-urgence que nous acceptons à l'unanimité ce soir revienne de manière récurrente dans les années à venir. Le principal souci se situe au niveau du financement global.

M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe PS. Le groupe socialiste s'est ému devant l'importance de cette demande de crédit pour un si petit chemin, et un assez petit nombre de riverains, bien que d'importance. Il s'inquiète de voir les sommes consacrées aux travaux publics empêchant tout investissement dans d'autres secteurs qui lui tiennent à cœur.

En ce qui concerne le financement, le groupe aimerait connaître les réserves financières de cet autofinancement provenant des taxes, alors que les travaux de la rue du Temple, de Sombacour et de la Poste pompent simultanément dans le trésor de cet autofinancement.

À part ces réserves, source de deux abstentions, une large majorité du groupe socialiste, convaincue du bien-fondé de cette demande de crédit, la soutiendra.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole pour des interventions à titre personnel.

M. Jean-René ERNST à titre personnel. Effectivement c'est une dépense considérable et je crois que tout le monde l'a bien souligné. Je pense qu'il faut véritablement qu'on s'interroge sur la façon de dépenser notre argent.

On a ici une configuration où finalement 3 groupes vont profiter de cette « manne » c'est-à-dire d'ingénieur ou un ingénieur de BAMO pas tout à fait clair qui fait quoi dans le rapport. Deuxièmement, on a Eli10 qui nous soigne au tarif donc on ne sait plus du tout si on est concurrentiel dans les prix, on a parlé de l'eau claire, là non plus je ne suis pas spécialiste, je ne suis pas allé regarder dans le détail, mais tout est très cher. Finalement, il y a les entrepreneurs qui discutent entre eux, même s'il y a eu des jugements. Dernièrement, un habitué de la branche m'a dit, cela ne changera jamais.

Finalement je me suis penché juste sur un détail : Prenez l'éclairage public, le long de ce chemin, vous avez 12 petits éclairages de 3.50 mètre ou 4 mètres suivant le gabarit. C'est vraiment des puissances très faibles et qu'est-ce que c'est en éclairage, c'est simplement un bloc en béton, c'est un tube qui peut être en aluminium ou en fer et au bout vous avez une tête de mat, c'est-à-dire un luminaire qui est commandé par une intelligence, quand on parle smart,

il n'y a pas beaucoup d'intelligence, il y a juste une unité de communication et puis la possibilité de régler le courant quand vous achetez ceci chez Jumbo, c'est CHF 50 ou CHF 60 et là quand je fais le calcul, j'arrive à CHF 160'000 divisé par 12, cela fait CHF 13'000 ou CHF 14'000 le luminaire à remplacer, cela fait quand même cher même si je compte encore les câbles qu'il faudra mettre et quelques fusibles dans l'armoire à alimentation. Donc tout ça, je ne comprends pas et si tous les postes sont traités de la même manière, c'est sûr que cela fait cher. Personnellement, par mouvement d'humeur je voterai non sur cet objet.

Mme Jennifer HIRTER à titre personnel. C'est une question que j'ai posée quand nous avons fait notre séance, mais j'aimerais quand même obtenir une réponse claire du Conseil communal. Quand est-ce qu'on aura la possibilité ou quand est-ce qu'on pensera à mettre des revêtements finaux (de surface) qui sont potentiellement plus clairs, mais surtout qui réverbèrent moins la chaleur et potentiellement absorbent un peu plus l'eau. Preuve a été faite que nous pouvons gagner 1.5 à 2 degrés sur l'endroit qui est recouvert et que si on compare un espace bitumé même avec ce 1,5 et 2 degrés qui pourrait être gagné, la vigne qui sera à côté potentiellement marquera 20 degrés de moins au sol.

Donc je crois que par rapport à l'avenir dans lequel on s'engage, on doit commencer à considérer les alternatives sur le bitume de base en couverture finale parce qu'on investit pour 20 ans. Puis dans 20 ans on ne sait pas trop où on en sera et ce n'est pas dans 20 ans qu'il faudra agrémenter ces nouvelles pratiques.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole au Conseil communal

Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale. Avant toute chose, je remercie celles et ceux qui ont posé leur question à l'avance, cela m'a permis de creuser un peu le sujet pour les autres, je fais au mieux et je peux creuser après.

Je vais commencer par Jean-René Ernst pour ce qui est ingénieur ou BAMO, on a pas encore embauché l'ingénieur communal qui démarrera au 1^{er} janvier donc il n'a pas vu ce projet donc on doit encore passer pour ce projet par un bureau d'aide au maître d'ouvrage et là comme on n'atteint pas les CHF 150'000 on n'est pas assujettis à un appel d'offres. Par contre, effectivement on ne travaille pas toujours avec les mêmes bureaux d'aide au maître d'ouvrage. En ce moment sur différents chantiers on a NSA et SDI par exemple.

Pour Eli10, c'est toujours le même principe, ce sont nos gestionnaires de réseaux. On a une convention avec eux. On doit travailler avec eux. Je referai, je pense, une présentation pour les membres du Conseil général qui ne l'ont pas encore déjà vu sur Eli10 en règle général, mais en dehors d'une séance du Conseil général.

Pour le génie civil là, on est obligé de passer par des appels d'offres, car on dépasse les CHF 150'000.- et on ne les choisit pas. Est-ce qu'il s'arrange entre eux ou pas ? J'ose espérer que non et qu'on ne se fait pas trop rouler dans la farine.

Pour ce qui est de l'éclairage public. Oui ça coûte cher comme toutes les autres lignes, mais en fait ce qui coûte le plus cher c'est le génie civil. Que ce soit pour l'eau, que ce soit pour l'évacuation des eaux, que ce soit pour l'électricité, à partir du moment où il y a une pelle rétro qui arrive et qui creuse, c'est CHF 10'000 rien qu'à la regarder, c'est l'horreur. Effectivement le mât ne coûte pas grand-chose, le socle ne coûte pas grand-chose, la tête d'éclairage ne coûte pas grand-chose, par contre l'entreprise de génie civil, elle coûte vraiment beaucoup sur toutes les lignes.

En ce qui concerne le chemin d'accès privé, les démarches ont été faites. Evidemment qu'on aimerait pouvoir utiliser ce chemin provisoire privé. Il a été conçu pour une construction privée qui devait être démontée c'est de l'intérêt de la personne qui doit le démonter de ne pas avoir

à payer le fait de le démonter et de l'intérêt de la Commune de ne pas avoir à payer le fait de le reconstruire. Donc je pense et j'espère sincèrement qu'on va trouver un arrangement pour que ce chemin puisse rester le temps des travaux et nous prendrons bien sûr à notre charge le fait de le démonter.

Pour les eaux claires, on suit le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) qui nous indique précisément pour chaque quartier de la Commune comment on doit faire si un jour on doit intervenir. Là on doit intervenir, on reprend le Plan Général d'Evacuation des Eaux, on regarde ce qui est indiqué dessus, quand je dis on c'est les ingénieurs (je n'ai pas cette capacité) et effectivement là c'est bien de le relever, il y a un surcoût par rapport à d'autres chantiers, mais comme cela a été relevé dans certaines interventions, le projet prévoit la pose d'environ 700 mètres de canalisations dans un espace très restreint, encadré de murs de vignes des deux côtés, avec un espacement réduit par endroits à seulement 2.40 mètres. Les travaux devront donc être réalisés avec des engins mécaniques spécialement adaptés, on ne va pas pouvoir venir avec de gros engins donc cela va coûter beaucoup plus cher. Cet environnement, entraînant des rendements inférieurs aux standards habituels, donc avec un surcoût.

Par contre, comme d'habitude on peut relever c'est que le poste « évacuation des eaux claires » bénéficie d'une subvention de 40 %, quel que soit le montant total, il y a 40% qui est subventionné donc c'est CHF 370'000, qui sera certainement accordée par le SENE.

Nous avons consulté Swisscom et ils vont venir et effectivement ils vont mettre la fibre optique. Pour ce qui est de la mise sous terre de la ligne aérienne, il faut une demande des privés qui disent que cela les dérange. Swisscom commence à y réfléchir et ce n'est pas dit que même si les privés disent les câbles aériens ça nous plaît pas, si Swisscom estime que financièrement ce n'est pas une priorité, c'est Swisscom qui décide, nous ne pouvons pas les forcer à les enterrer, malheureusement. Par contre, on les fera venir avant, pendant et après les travaux pour leur montrer au combien les guirlandes ne sont pas jolies. Si vraiment quand il est encore à peu près temps, il ne faudrait pas les enterrer, mais on ne pourra pas les obliger.

Là où j'ai la réponse la plus complète parce qu'elle m'est arrivée vraiment bien en amont, c'est par rapport à l'enrobé (donc la surface pour ceux qui ne savent pas ce que c'est qu'un enrobé c'est le tapis, c'est la surface, le sol).

Un enrobé noir, c'est celui qu'on met d'habitude et c'est celui qui est prévu pour ce chantier, les avantages c'est que le coût est réduit, c'est standard, c'est utiliser un bitume conventionnel, qui coûte pour les projets routiers à peu près CHF 200 la tonne. C'est facile de production et d'application. Sa production est courante et ne nécessite pas de matériaux spéciaux donc il est plus facilement disponible. Durabilité et résistance : c'est bien adapté surtout aux routes à fort trafic, vous allez me dire là il n'y a pas trop de trafic et c'est résistant à l'usure sous des conditions climatiques variées. C'est un faible entretien visuel : le noir masque plus facilement les taches et l'usure, nécessitant moins d'entretien esthétique. Les éventuelles réparations ou interventions sur les réseaux par la suite seront moins visibles.

Cela a également des inconvénients, ceux qui ont été relevés : le noir absorbe la chaleur, contribuant à l'augmentation des températures au sol, ce qui peut rendre les environnements urbains plus chauds (effet d'îlot de chaleur urbain). C'est moins esthétique : l'enrobé noir donne un aspect standard qui peut être moins adapté pour des zones nécessitant une touche esthétique ou une différenciation visuelle. Réflexion de la lumière : Réfléchis peu la lumière, ce qui peut réduire la visibilité de nuit dans les zones peu éclairées.

Pour ce qui est des enrobés clairs, les avantages : Les enrobés clairs réfléchissent davantage la lumière et absorbent moins de chaleur, contribuant ainsi à un environnement plus frais, idéal dans les zones urbaines pour réduire les îlots de chaleur. Esthétique et intégration urbaine :

Le gris clair ou les teintes claires sont visuellement plus esthétiques et modernes, s'intégrant mieux dans les zones piétonnes, espaces publics, ou sites historiques. Meilleure visibilité : améliore la réflexion de la lumière et donc la visibilité nocturne, ce qui peut contribuer à la sécurité dans les zones peu éclairées.

Les inconvénients sont les suivants : Coût beaucoup plus élevé : La fabrication de l'enrobé clair, c'est CHF 725 la tonne, l'entretien est plus fréquent, car les surfaces claires montrent plus facilement des taches, des salissures et l'usure, nécessitant un nettoyage et un entretien plus régulier pour conserver leur apparence. Les éventuelles interventions pour réaliser des réparations sur des réseaux (par exemple quand on fait des tacons, il faut compter CHF 950 la tonne. La durabilité: bien que durable, l'enrobé clair peut être légèrement plus sensible aux fissures ou altérations visuelles dans des environnements exigeants, comme les zones à trafic intense. Ce qu'il faut aussi savoir c'est qu'on n'en fabrique pas toute l'année des enrobés clairs c'est seulement à certains moments et une certaine quantité parce qu'il y a moins de demandes donc il faut être prêt au bon moment pour le prendre et le poser, sinon on ne l'a pas.

En conclusion, le choix entre enrobé noir et clair dépend principalement de l'objectif du projet. L'enrobé noir reste économique et durable pour les grandes infrastructures, tandis que l'enrobé clair est plus adapté aux zones urbaines soucieuses de l'esthétique, de la réduction de la chaleur et de la visibilité. Pour ce qui est de notre projet ce soir, si on mettait de l'enrobé clair au Chemin des Abbesses il faudrait ajouter à la demande de crédit qui vous est présentée CHF 105'000, à vous de choisir. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

Les réponses ci-dessous ont été transmises après la séance par Mme Roxane Kurowiak, elles sont intégrées au procès-verbal afin d'avoir des explications complètes aux différentes questions.

L'équipement des futures parcelles constructibles est pris en compte. Soit des attentes de services, soit des armoires seront installées afin d'éviter toute intervention ultérieure sur la chaussée.

Concernant les câbles aériens Swisscom, actuellement un tube propriété de Swisscom est déjà présent par endroit dans la chaussée. Lors de la séance de démarrage du chantier, il sera demandé à Swisscom de remplacer ce tube s'il est en mauvais état et d'enterrer les câbles aériens. Cependant, nous ne pouvons les y forcer. Si Swisscom décide de ne pas intervenir, un tube en attente à destination de Swisscom sera mis en attente dans la fouille pour un montant maximal d'environ CHF 8'000 à charge de la Commune. Si Swisscom se manifeste par la suite, la Commune exigera que le tube mis en attente soit utilisé, remboursé intégralement, ainsi que la partie de la fouille qui aurait dû être prise en charge par Swisscom au moment des travaux. Cette façon de faire a déjà été pratiquée sur différents chantiers, afin d'éviter des tacons dans les tapis neufs. Le Conseil communal invite les privés concernés par les câbles aériens à prendre contact avec Swisscom pour leur demander de profiter des travaux à venir pour les faire enterrer

M. Ivan BRUSCHWEILER : J'ai encore une question, est-ce qu'il serait possible de répondre à la question des réserves financières des fonds d'autofinancement des taxes communales ?

M. Philippe DuPASQUIER, Conseiller communal. Réserve est le terme ancien qui était utilisé, on parle aujourd'hui de compte de financements spéciaux.

Il y a encore des soldes sur ces comptes de financement spéciaux. J'aimerais d'abord dire que pour l'électricité suite à un changement d'avoir 2018, il n'y a plus de fonds spécial. Ensuite pour l'eau potable, il y a encore un montant de CHF 644'000 qui va être utilisé en partie. Mais en même on continue d'alimenter ces fonds donc il y a encore un solde disponible, mais l'eau

potable c'est le financement spécial qui sera le plus vite utilisé ce qui fera qu'on devra peut-être un jour augmenter le prix du mètre cube d'eau.

Actuellement, la Commune a des prix au mètre cube d'eau les moins chers du Littoral. Pour l'instant on en profite encore, mais peut-être que ça sera nécessaire un jour d'augmenter ce prix. Et pour les eaux usées, il y a encore CHF 1'770'000 donc il y a encore de la marge.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'634'000 TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin des Abbesses à Auvernier est accepté par 32 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.

5. Rapport relatif à la modification du Règlement général de commune

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes.

M. Olivier STEINER pour le groupe PLR. Le groupe PLR acceptera cet objet technique d'adaptation du règlement.

M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts/PVL. Un règlement qui n'est pas appliqué parce qu'il ne correspond pas à la réalité doit être mis à jour, sinon c'est la porte ouverte à faire ce que bon nous semble sans respect pour les garde-fous prévus.

Dans le cas des commissions, c'est-à-dire ce qui nous est soumis ce soir, il y a trois raisons pour revoir les noms et attributions de ces commissions.

Le premier est le désir du Conseil communal que les Commissions techniques et d'urbanisme correspondent aux dicastères du Conseil communal pour simplifier le fonctionnement et améliorer l'efficacité. C'est une intention louable, mais faut-il alors revoir les noms, rôles et domaines de compétences de nos commissions à chaque législature à chaque fois que le Conseil communal se réorganise ? Nous pensons que non.

La deuxième raison est de transférer les attributions d'une commission à une autre où cela fait plus de sens. Là, également c'est une intention louable. Mais il y a des sujets transverses qui concernent plusieurs commissions, par exemple la mobilité. Celle-ci a des aspects techniques tels que largeur des espaces dédiés à chaque mode de transport, et également des aspects urbanistiques comme de définir quel mode de transport faire passer où en fonction du développement urbain prévu. Le transfert de compétence d'une commission à l'autre n'est peut-être pas aussi utile qu'imaginé.

La troisième raison est de préciser et d'élargir les compétences de certaines commissions. Là, nous nous posons la question de savoir s'il faut faire une liste exhaustive des compétences de chaque commission. Si oui, pourquoi la commission technique est-elle consultée pour la stratégie énergétique, mais pas pour la stratégie de mobilité ou celle de gestion des déchets ?

De même, pourquoi n'est-il pas mentionné que la commission d'urbanisme est consultée pour les aménagements urbains tels que réaffectation d'une rue ou réaménagement d'une place comme cela a été demandé à plusieurs reprises par notre Autorité. En revoyant ce règlement, ce serait l'occasion de compléter ces manques.

Mais de ces listes longues, il manquerait toujours un élément ou un autre. Alors, nous serions plutôt de l'avis de définir les rôles des commissions de façon assez large de manière qu'elles

puissent aborder les sujets qui semblent importants au Conseil communal et aux membres des commissions.

De plus, nous avons appris lundi soir qu'une Commission législative serait sur le point d'être mise sur pied par le Conseil Communal, afin de revoir nos règlements.

Alors nous ne proposerons pas d'amendements, mais serons très partagés dans notre soutien à cette modification du Règlement de Commune.

Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL-HENRY pour le groupe PS. Le groupe socialiste acceptera dans sa majorité ce petit toilettage de règlement.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Notre groupe s'est posé moins de questions et acceptera cette modification à l'unanimité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) soumet l'entrée en matière au vote.

Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée par 36 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à la modification du Règlement général de Commune (RGC) est accepté par 34 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

6. M24 - 002 Motion populaire pour améliorer l'attractivité des commerces du centre de Colombier

La motion est acceptée et est renvoyée au Conseil communal pour examen et rapport au plus tard dans un délai d'un an.

7. R24 - 001 Résolution de la Commission financière demandant au Grand Conseil de renoncer à une baisse du barème d'impôt

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole à un des signataires.

M. Evan FINGER au nom de la Commission financière. Je vais commencer par quelques explications sur ce projet de résolution.

Le Conseil d'État a présenté le budget 2025 du Canton qui prévoit donc une baisse du barème fiscal. En quelques mots, le barème fiscal est la base de calcul commune entre le coefficient cantonal qui est l'impôt que touche le canton, et le coefficient communal qui est l'impôt que touche la commune. Une baisse du barème fiscal induit donc forcément une baisse de l'impôt communal et cantonal.

Fort de ce constat, il a été chiffré par le chef des finances de la commune que cela résulterait par une baisse des recettes fiscales pour la Commune de Milvignes entre CHF 200'000 et CHF 250'000 pour l'année 2025.

Comme tout le monde le sait, un des, voir le principal défi de notre Commune pour cette nouvelle législature, sera la tenue de notre santé financière. Ainsi, la Commission financière estime que de se voir imposer une baisse d'impôt par le canton est tout sauf opportun pour notre commune.

La Commission financière ne s'oppose pas à la baisse d'impôt souhaitée par le Conseil d'État, mais uniquement à la baisse du barème, nous demandons seulement au Conseil d'État et au Grand Conseil de ne pas modifier le barème fiscal et donc imposer une baisse de revenus aux communes.

Pour aller plus loin sur le sujet, une étude de l'association des communes a démontré qu'en moyenne 60% des budgets communaux dépendent de charges dont la commune n'a aucun levier, si le canton continu à imposer aux communes des baisses de recettes fiscales ou des reports de charge, au bout d'un moment tenir un budget communal sera impossible, tout dépendra de la charge donc on n'aura aucun levier dessus.

Le Grand Conseil sera aussi appelé à voter sur un rattrapage et une indexation totale du renchérissement des salaires, la commune reprenant aussi la loi sur le statut de la fonction publique cela représenterait une hausse des charges de salaires de plus de CHF 700'000 pour le budget 2025 à Milvignes. Deux décisions qui vont être prises dans un mois par le Grand Conseil donc il resterait CHF 1'000'000 de revenus ou de dépenses donc à plus de CHF 1'000'0000 en moins pour Milvignes, c'est le but de ce projet de résolution au final de dire que la Commune de Milvignes ne peut pas se permettre de se voir imposer une baisse du revenu fiscal.

Pour parler d'un sujet sur l'ensemble des communes, l'Association des Communes a envoyé ce jour une lettre au Grand Conseil et au Conseil d'État, avec sensiblement les mêmes arguments, soit de renoncer à cette baisse du barème fiscal. La commune du Val-de-Ruz a déjà voté une résolution similaire et le même objet va être déposé à la ville de La Chaux-de-Fonds et sûrement dans d'autres communes. C'est vraiment un objet qui va être déposé et soutenu par de nombreuses communes.

Pour toutes ces raisons, la Commission financière a déposé ce projet de résolution et vous recommande donc de l'accepter.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole aux groupes.

M. Walter WILLENER pour le groupe UDC. Évidemment, pour ceux qui me connaissent ce n'est pas une surprise, je m'opposerai et je refuserai cette résolution et cela pour plusieurs raisons.

Premièrement il faut saluer la volonté du Conseil d'État de prévoir (peut-être le Grand Conseil suivra) de revoir le barème fiscal à la baisse pour 2025. Malgré la baisse prévue, la fiscalité restera lourde dans le Canton. Une récente étude montre que Neuchâtel n'atteint toujours pas la moyenne suisse, en particulier, en matière de fiscalité pour les classes moyennes et supérieures. C'est vrai, deuxièmement, que le système actuel impacte aussi la fiscalité communale et c'est très bien comme ça. Cela a toujours fonctionné comme ça depuis qu'on a la nouvelle fiscalité avec la bascule qui s'est faite il y a une vingtaine d'années avec les fameux 30% qui ont été repris par le Canton et il n'y a jamais eu de remarques notamment lors des deux baisses fiscales qui ont eu lieu il y a deux ans et l'année passée. Donc Milvignes c'est vrai qu'on parle de CHF 200'000 à CHF 250'000 en rapport au budget c'est modeste et j'y reviendrai.

Il est intéressant de constater qu'à ce jour, l'immense majorité des Communes neuchâteloises ne semble pas s'opposer à la modification du système actuel, notamment les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds j'apprends que ça pourrait bouger, mais Neuchâtel je n'ai pas entendu que cela pourrait bouger.

Elles sont confrontées à des budgets déficitaires pour 2025 et c'est assez étonnant que l'Association des Communes neuchâteloises prenne position aujourd'hui suite à la publication de l'article dans Arcinfo récemment donc ils n'avaient pas l'air très réveillés sur cet objet. Maintenant le fond de mon opposition porte sur le fait que la bonne situation financière du Canton a des répercussions positives pour les Communes. Globalement la masse imposable des personnes physiques et morales dans ce canton et en très nette augmentation et nous

pouvons nous en réjouir, nous devons nous en réjouir. Évidemment, cette augmentation de la masse fiscale concerne aussi Milvignes. La perte prévue est largement compensée par l'augmentation des recettes fiscales. Par ailleurs, certaines dépenses de l'État sont à la baisse, là aussi il faut s'en réjouir par exemple la fameuse partie sociale qui concerne pour une part non négligeable les dépenses communales qui devraient diminuer dans ce domaine. Pour le reste, j'attends avec impatience le budget 2025 de Milvignes et j'aurai l'occasion de dire ce que je pense d'une éventuelle hausse. C'est un peu dans l'air de la fiscalité communale l'année prochaine ou plus tard.

En conclusion et avec l'appui d'une minorité de mon groupe, je vous invite à refuser la résolution proposée.

Mme Jennifer HIRTER pour le groupe Les Verts/PVL. Le ton sera rapidement donné; notre groupe soutient cette résolution à sa grande majorité.

En effet, nous considérons la décision faite par le Conseil d'État de procéder à une baisse du barème d'impôt de 1%, comme une décision unilatérale et comme une ingérence auprès des communes. Cela nous laisse un goût amer.

La réalité financière des communes leur est propre, tout comme les impacts d'une décision unilatérale telle que faite par le Conseil d'État.

Si le canton veut pouvoir communiquer sur une baisse d'impôt, qu'il en porte la charge d'autant plus que le budget cantonal s'annonçait encore récemment avec un excédent de revenus de près de 30 Mio.

Cependant, sans reprendre le calendrier des événements ou la façon dont les choses ont été communiquées, que cela soit par la presse l'an dernier ou par le Conseil d'État durant ces 12 derniers mois, nous retenons que l'ACN a pu être entendue par les autorités exécutives et législatives du canton. Nous en tirons également un constat: l'ACN doit prendre la part de ses responsabilités et potentiellement revoir ses procédés de traitement des dossiers cantonaux.

Nous invitons donc le canton à reconsidérer son approche quant à la baisse d'impôt qu'il entend faire bénéficier à sa population, et ce, sans le faire au détriment des communes ! Reste à souligner qu'une baisse de 1 point d'impôt sur la part cantonale aboutirait à une somme similaire de baisse de revenu que la baisse du barème d'impôt de 1%, mais sera centralisé sur les revenus du canton.

Finalement, la part cantonale des impôts étant la plus élevée, s'il est sincèrement sensible aux impôts payés par ses contribuables, que le canton agisse sur ce qu'il possède et contrôle, soit sur ces propres points d'impôts.

Mme Liza MILHAUD DUVERNAY pour le groupe PS. Le groupe socialiste a pris connaissance du projet de résolution de la Commission financière demandant au Grand Conseil de renoncer à une baisse du barème d'impôt et le groupe soutient cette résolution à la majorité.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole pour des interventions à titre personnel.

M. Louis GODET à titre personnel. C'est notoire que nous avons des problèmes de budget dans la Commune. Il est fort probable voir peut-être même quasi certain qu'on devra revoir le coefficient fiscal à la hausse pendant la législature qui vient. Alors, commencer par baisser les impôts puis dans une année les augmenter, le contribuable va quand même se poser la question de la manière dont la Commune est pilotée sur le plan financier. Cela me semblerait totalement incohérent.

Pour l'instant je crois vraiment qu'il faut déjà maintenir ce que la Commune peut encaisser de son côté et pas annoncer une baisse alors que les indicateurs ne vont pas dans la bonne direction.

M. Philippe DuPASQUIER, Conseiller communal. Pour moi c'est effectivement très difficile d'intervenir parce qu'on est en train de boucler le budget donc il y a des éléments dont je ne peux pas faire état maintenant. Je ne mesure pas les incidences ou l'évolution de la masse fiscale, je n'ai pas ces informations ce soir pour pouvoir la commenter. Toutefois, il y a des charges qui baissent comme la facture sociale. Mais, il y a des charges qui explosent, notamment liées aux travaux de rénovations des infrastructures. C'est un élément qui va peser dans la balance. Sans oublier que le pot commun des transports augmente lui. Donc l'un dans l'autre il y a des baisses oui, mais il y a aussi de fortes hausses dans d'autres secteurs.

C'était aussi ce qui motive la réaction de certains de mes collègues en CDC finances et économie et c'est pour cela que la CDC et l'ACN ont été saisies de ce sujet et qu'elles ont envoyé le courrier qui était effectivement adressé hier.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) rappelle que la résolution est acceptée si elle réunit les deux tiers au moins des voix des membres présents dans la salle. Comme comptabilisé en début de séance par le secrétaire, la majorité des 2/3 est de 26.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) soumet la résolution au vote.

M. Kilian WINZ : J'ai une motion d'ordre sur le contrôle de ma cheffe de groupe. Je suggère comme j'avais fait lors de la dernière législature qu'on se lève pour les comptes et que les personnes comptent à haute voix et qu'ensuite c'est rapporté à la Présidente.

M. Daniel BENA à titre personnel. Je vous propose de commencer par les personnes qui sont contre, les personnes qui s'abstiennent et de faire la déduction des personnes qui sont favorables.

La résolution de la Commission financière demandant au Grand Conseil de renoncer à une baisse du barème d'impôt est accepté par 30 voix pour, 3 voix contre et 5 absentions.

8. Interpellations et questions

Interpellations :

Interpellation de M. Brüscheiler sur la transparence de la vie publique

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole à M. Ivan Brüscheiler pour le développement de l'interpellation.

M. Ivan BRUSCHWEILER, interpellation à titre personnel. Le sujet est transparence de la vie publique. Par le passé, le secret et la confidentialité régnaient sur les activités et les documents servant à gérer la vie politique, tant au niveau des législatifs, des exécutifs que de l'administration, aussi bien au niveau communal, que cantonal ou fédéral.

Depuis 1995, et une sombre affaire de caisses noires du gouvernement bernois où les caisses publiques avaient été confondues avec les investissements privés, la notion de transparence de la vie publique est apparue comme un pilier essentiel de notre démocratie. Une loi a été votée dans le canton de Berne, puis dans d'autres cantons, puis, en 2006, au niveau fédéral.

Seul Lucerne échappe actuellement encore à cette évolution.

La loi stipule que tout citoyen a le droit d'obtenir tout document émis dans le cadre de la vie politique. Dans chaque canton, un préposé est nommé pour faciliter cet accès, gratuitement. Et cette loi prend la priorité sur tous les secrets de fonctions et autres prétextes invoqués pour refuser l'accès à la connaissance de la manière dont est gérée la vie publique. Seules

exceptions : l'activité du Conseil fédéral, celle de Banque nationale et de la FINMA, les projets en cours d'élaboration, ou la confidentialité est nécessaire pour mener à bien ce projet, les documents concernant la sécurité publique, les documents impliquant des tiers privés.

Pour Neuchâtel et le Jura, le préposé est Monsieur Christian Flückiger, avocat.

Je demande au Conseil Communal de solliciter un avis de droit sur les implications de cette loi dans la vie politique de Milvignes : quel est encore le sens du secret de fonction imposé à nos délibérations de commissions, comment doit évoluer la rédaction des documents pour éviter des problèmes si un citoyen demande à les consulter, bref, quelles modifications dans notre travail politique ? Est-ce qu'une présentation de la loi par le préposé cantonal devant notre Conseil Général aurait une utilité ?

C'est la fin de mon interpellation, mais pour illustrer peut-être ce problème, si cette loi est encore peu employée dans le canton de Neuchâtel, elle a justifié un millier de demandes dans le canton de Fribourg où des problèmes d'éoliennes ont suscité l'inquiétude des citoyens qui ont voulu consulter des documents du groupe E qui s'est prévalu d'un fonctionnement privé, mais le Tribunal fédéral a jugé qu'il s'agissait d'une institution publique et donc le groupe E a dû mettre à disposition tous les documents concernant les projets d'éoliennes qu'il tenait dans ses tiroirs.

Par exemple : A Neuchâtel, dans ArcInfo, vous avez lu ce matin qu'un groupe de citoyens de La Chaux-de-Fonds s'inquiète de la teneur de l'atmosphère qu'une usine de déchet distribue sur leur domicile. La mise à disposition des documents que le Service de l'environnement a accumulés permettrait de restaurer la confiance sur le fait que ces citoyens ne sont pas intoxiqués et donc cette loi est une manière, c'est pour cela qu'elle est importante dans la démocratie, de restaurer la confiance entre le citoyen et ses Autorités.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole au Conseil communal.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. Tout d'abord, dans le cadre de ce premier Conseil Général c'est une très belle question dont Ivan Brüscheweiler nous a un peu résumé l'historique.

On peut déjà dire que le terme transparence est couramment utilisé dans plusieurs domaines. Au niveau politique et on pourrait le définir ainsi, elle a pour objet de contrôler l'action publique dont elle contribue à modifier la substance comme la forme et à rendre accessible aux citoyens toutes les informations et décisions prises avec pour but de favoriser la démocratie. Mais toute chose ayant son opposé ou souvent cet art de dévoiler des informations cohabite également avec la capacité de les dissimuler.

Quand est-il pour nous ? L'avis de droit suivant a été donné par M. Christian Flückiger qui a nommé tout à l'heure (docteur en droit) et préposé à la protection des données et à la transparence Jura-Neuchâtel.

Des communes sont soumises aux règles de la convention intercantonale relatives à la protection des données et à la transparence dans les Cantons de Jura et Neuchâtel des 8 et 9 mai 2012.

De fait, les articles de loi en lien avec cette demande sont extrêmement nombreux, il y en a 86, 150 pages. Je vais donc me permettre d'aller droit au but en sachant qu'une liste des droits et devoirs existe. L'article 55, par exemple, de cette convention reprend la question du secret de fonction. Un article important selon M. Flückiger c'est l'article 57 qui précise : « Les entités exécutives, législatives communiquent régulièrement et spontanément des informations sur leurs activités et leurs projets. À moins qu'un intérêt prépondérant, public ou privé, ne s'y

oppose. Elle donne l'information de manière exacte, complète, claire et rapide. Elles en assurent la diffusion par des voies appropriées compte tenu de l'importance de l'information.

Autre article important selon lui, lié à l'accès aux documents officiels qui mentionne que toute personne a le droit d'accéder aux documents officiels dans la mesure prévue par la présente convention.

Une des exceptions est que les procès-verbaux des séances non publiques ne sont pas accessibles. En revanche, il est probable selon le préposé que des rapports traités par des commissions soient accessibles totalement ou partiellement si aucune exception ne peut être démontrée. Si les demandes d'accès selon lui devaient se multiplier et ce qui est le cas, les Autorités communales seront contraintes de faire évoluer leurs gouvernances de l'information afin d'améliorer l'efficacité du traitement des demandes.

La conséquence est de fait que tout le monde, sans devoir justifier d'un motif, peut demander gratuitement des documents officiels aux Autorités communales, charge ensuite à ces dernières de vérifier si un motif de refus est opposable.

Selon la demande de M. Brüscheiler, nous pourrions effectivement envisager une présentation par le préposé pour affiner les notions de secret professionnel de même que celles de rédaction de document auquel nous sommes souvent astreints. De même que dans un premier temps, nous pourrions recueillir des documents importants, soit cette convention et les mettre sur notre site, car ces documents et cette législation est extrêmement lourde au niveau du dossier.

Je terminerai en citant Jean-François Kerléo qui est un grand docteur en droit, qui a beaucoup travaillé sur la transparence et il dit : « Si le 21^e siècle semble être celui du culte de l'information faisons en sorte qu'il soit aussi celui d'une réflexion commune sur cette transparence, afin de construire politiquement un récit commun capable d'articuler par la raison éclairée de tous les récits individuels sans les écraser ou les diluer. »

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

M. Ivan BRUSCHWEILER répond par l'affirmative, mais il laisse un point d'interrogation sur une éventuelle présentation

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) répond que Mme Maier a proposé la possibilité d'organiser une présentation de la part de M. Fluckiger.

M. Ivan BRUSCHWEILER répond qu'il est satisfait.

9 Communication du Conseil communal

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) donne la parole à la présidente du Conseil communal.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Pour commencer, je rappelle que les personnes qui désirent recevoir les rapports en papier sont priées de prendre contact avec la Chancellerie et de spécifier qu'ils veulent recevoir dorénavant tous les rapports en papier et non pas sur ECHO comme c'est le cas pour la plupart d'entre vous. C'est vers la Chancellerie qu'il faut vous adresser. De toute manière, les comptes et le budget viennent sur papier.

Il y a une autre communication que vous avez peut-être comprise par une des interventions, le Conseil communal pour faciliter son travail, pour faciliter aussi le travail des préparations de Conseil général et pour mettre un peu à jour les règlements de la Commune, elle souhaite

mettre sur pied une Commission non pas législative, mais des Règlements. C'est une Commission créée par le Conseil Communal, consultative et temporaire. Elle sera composée d'au moins 6 membres dont 4 membres du Conseil général, du Chancelier et elle sera présidée par la Conseillère communale en charge de l'administration. C'est une Commission qui n'a pas besoin d'être représentative, c'est-à-dire que tous les partis n'ont pas besoin de présenter quelqu'un par contre il faudrait vraiment qu'elle soit composée d'experts juridiques et de politiciens expérimentés afin que les règlements ne soient pas toujours un peu boiteux parce qu'on ne sait pas faire.

Les partis sont invités à annoncer et à transmettre des noms de personne qui pourraient participer à cette Commission, auprès de la Chancellerie et ce, d'ici fin novembre 2024.

A la question de savoir quel jour cette Commission siègera, Mme Aubert répond que ce sera aux membres de la Commission de s'organiser.

Mme KISANGA STACCHETTI Makiala (présidente) demande par rapport à la question de fin novembre, vous sous-entendez 30 novembre 2024 ou on peut aller jusqu'à fin de l'année ?

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Elle ne va pas commencer avant le mois de janvier, il est vrai qu'on a le temps. D'ici, le Conseil général de décembre 2024.

10. Divers

Mme KISANGA STACCHETTI Makiala (présidente) demande s'il y a des divers.

M. Daniel BENA à titre personnel. J'en suis à ma 4^e législature, ça veut dire que ça devrait être à peu près la 50^{ème} séance et nous le constatons encore ce soir lors de la première séance du Conseil général pour cette législature 2024-2028, il y a toujours énormément de difficulté lors des votations.

Ne serait-il pas possible non pas comme au Conseil national d'avoir des boutons et un clavier pour que cela s'affiche ici, mais une simple application sur téléphone portable qui existe dans bon nombre de séance et de pouvoir s'exprimer au moyen du téléphone portable ?

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Je pense que c'est une très bonne idée, il faut juste savoir si tout le monde a un téléphone portable smartphone compatible. Personnellement avant de commencer ici je n'en avais pas de téléphone donc c'est possible qu'il y ait d'autres dinosaures comme moi. Donc est-ce que quelqu'un n'a pas de téléphone ici ?

M. Walter WILLENER. J'en ai un, mais je ne l'utilise pas ici.

Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale. Est-ce que vous seriez disposé à le prendre pour voter ?

M Walter WILLENER : Non

M. Kilian WINZ à titre personnel. Je rejoins mon préopinant sur la nécessité de clarifier la démocratie nous pousse à une forme de transparence au moment des votes aussi. Je ne suis pas convaincue par l'application. Par contre, un comptage à haute voix comme cela se fait dans d'autres Autorités fonctionnent très bien et je ne vois pas pourquoi cela ne fonctionnerait pas ici.

Mme Corinne MAIER, Conseillère communale. On en revient à la transparence, concernant l'application, il y a un des articles de loi qui marque beaucoup de prévenance par rapport à l'utilisation d'application lors de séance dans un cadre politique. L'application Kahoot n'offre

pour l'instant pas toutes les garanties suffisantes pour être utilisées par les établissements scolaires ou de formation.

M. Louis GODET à titre personnel. J'aimerais juste faire une remarque à Mme Makiala Kisanga- Stacchetti, je suis désolé de le dire comme cela, mais ce soir nous n'avons pas réussi à faire un vote du premier coup et ce n'est qu'une question de s'organiser et d'y aller. Il faut trouver la solution, mais il ne faut pas qu'on ait ce flottement à tous les Conseils généraux parce qu'on est mal parti pour cette première année de législature.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente) intervient en disant qu'étant donné qu'on change de questeur les gens ne savent pas s'ils doivent se lever, etc. On avait choisi que les questeurs puissent rester dans les rangs de leur parti. Je pense que ceci gêne un peu.

Autre chose, j'étais en train de penser quelque chose qu'on utilise en biologie ce sont des compteurs manuels (comme dans les entrées d'avion) et on pourrait avoir recours à ceci, c'est manuel, ça permet justement de garder un système comme on a sans que cela ne passe par des applications.

Le Conseil communal va relever aussi ce point pour voir comment on pourrait faire pour pouvoir voter dans les bonnes conditions sans que cela puisse préter à la loi ou possibilité technique que nous possédons tout un chacun.

M. Daniel BENA à titre personnel. Je propose qu'on en revienne comme à la législature précédente, c'est que les questeurs siègent à côté de vous.

Mme Makiala KISANGA STACCHETTI (présidente). Cela peut-être une autre solution, je pense qu'on peut y réfléchir par rapport à ceci et on ne peut pas voter maintenant pour ne pas éterniser, mais comme cela on peut voir pour la prochaine fois. Les chefs de groupe, vous pouvez aussi prendre ce point à discuter dans vos groupes, à voir si on pourra mettre ceci en place pour la prochaine fois. Je pense que ça mérite réflexion, surtout pour que les personnes ne se demandent pas s'ils doivent compter ou pas.

Mme Magali JUNOD à titre personnel. J'ai vu aussi que les questeurs eux-mêmes étaient un peu inquiets de ne pas voir leurs voix être prises en considération alors peut-être déjà prendre les votants et après faire en sorte d'avoir la liste avec le vote des questeurs, juste après pour qu'ils soient à même d'être concentrés sur ce qu'ils ont à faire.

La présidente clôt la séance, la parole n'étant plus demandée.

La séance est levée à 21h31.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente :

Le secrétaire :

M. Kisanga-Stacchetti

M. Proserpi